

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : **30 mars 2026** –

Point 3

Objet : Election des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 19 - Présents :18 - Votants : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/03/2026

Le trente mars deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de St André d'Apchon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Patricia WOLTERS, Maire.

Présents : Mmes et Mrs WOLTERS Patricia, VACHERON Christian, PREFOL Marie-Christine, , JOANNIN Christian, VALLAS Monique, BOUCHER Romaric, CHARMETTE Aurélie, , VAUDIER Florine, CHATRE Philippe, BONNEL Isabelle, LACROIX Cyril, PRESLE-GUINET Coralie, PREFOL Benoit, CAGNE Sandrine, ARNAUD Christian, PICARD Marie, BERTRAND Rémy, VACHERON Christine.

Absent excusé : Damien ROUSSEAU

Procuration : Damien ROUSSEAU donne procuration à Marie-Christine PREFOL

.Secrétaire de séance : Christian JOANNIN

Madame PREFOL Marie-Christine prend la parole.

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L123-6 et R123-8,

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif présidé par le maire.

Elle expose que la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Elle précise qu'il est attribué à chaque liste autant de sièges, que le nombre de voix recueillies par elle contient un nombre entier de fois le quotient électoral, celui-ci étant obtenu en divisant le nombre des suffrages exprimés par celui des sièges à pourvoir.

Si tous les sièges ne sont pas pourvus, les sièges restant sont donnés aux listes ayant obtenu les plus grands restes, le reste étant le nombre des suffrages non utilisés pour l'attribution des sièges au quotient. Lorsqu'une liste a obtenu un nombre de voix inférieur au quotient, ce nombre de voix tient lieu de reste. Si plusieurs listes ont le même reste, le ou les sièges restant à pourvoir reviennent à la liste ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège revient au candidat le plus âgé.

Elle indique que chaque renouvellement du Conseil municipal entraîne une élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS. Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil D'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal

Ce nombre ne peut être inférieur à quatre, considérant que doivent figurer, a minima :

- Un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales ;
- Un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS à 12, en plus du maire.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. Une seule liste de candidats a été présentée.

Marie-Christine PREFOL présente une liste complète : soit 6 membres 6 sièges à pourvoir

Mme Marie-Christine PREFOL	M Christian JOANNIN
Mme Auréle CHARMETTE	M Romaric BOUCHER
Mme Marie PICARD	Damien ROUSSEAU

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret conformément à l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles (CASF), a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 18

Mme Marie-Christine PREFOL	M Christian JOANNIN
Mme Auréle CHARMETTE	M Romaric BOUCHER
Mme Marie PICARD	M Damien ROUSSEAU

Sont proclamés administrateurs au conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à St André d'Apchon,

Le secrétaire de séance,
Christian JOANNIN

Le maire,
Patricia WOLTERS

